



## **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DDR)** **87055-18-0029**

**Date :** Le 10 juillet 2018

**N° de dossier R690.1**

**Objet :** Demande de renseignements concernant le projet intitulé « *Pratiques exemplaires pour l'évaluation de la mécanique de fissuration probabiliste* »

### **1. Contexte et objectif de la présente DDR**

La présente demande de renseignements vise à obtenir de l'information avant de définir les exigences et de finaliser la stratégie d'approvisionnement en vue du projet à l'étude mené par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Ce projet a été entrepris afin d'améliorer l'orientation réglementaire de la CCSN dans le domaine de l'évaluation de la mécanique de fissuration probabiliste. Ce projet examinera les approches concernant la mécanique de fissuration probabiliste et proposera des lignes directrices concernant les pratiques exemplaires, y compris la quantification des incertitudes.

Les détails du projet et les exigences pour celui-ci sont décrits plus en détail à l'annexe A – Énoncé des travaux pour la DDR.

### **2. Nature de la présente DDR**

La demande de renseignements (DDR) vise seulement à obtenir les observations de l'industrie sur les points qui sont abordés dans la DDR; elle ne constitue pas une demande de propositions et aucun accord/contrat ne sera conclu/attribution après la réception des renseignements et, elle ne doit pas être considérée comme étant une autorisation du Canada d'initier le travail. Cette DDR ne doit nullement être considérée comme une autorisation donnée par la CCSN aux répondants d'entreprendre tout travail qui entraînerait des frais pour la CCSN. La CCSN ne peut être tenue responsable des coûts, frais ou dépenses engagés par les répondants et par toute autre tierce partie pour la préparation ou la présentation d'une réponse à la présente DDR, et elle ne remboursera aucune de ces éventuelles dépenses.

Aucun élément dans la présente DDR ne doit être interprété comme un engagement à émettre une demande de propositions. Les réponses à cette DDR ne créeront aucune obligation. La CCSN ne sera liée d'aucune façon par le contenu de la présente DDR. Les répondants ne seront pas non plus liés par un élément ou l'autre de leur réponse.

### **3. Nature et présentation des réponses demandées**

Les répondants sont priés de répondre aux questions présentées à la section 5.

### **4. Traitement des réponses**

- a) **Utilisation des réponses** : Les réponses ne feront pas l'objet d'une évaluation officielle. La CCSN conservera de manière confidentielle (sous réserve des dispositions législatives applicables) toutes les réponses qu'elle recevra dans le cadre de cette demande de renseignements et qui demeureront sa propriété une fois reçues. Les répondants doivent cependant prendre note que les renseignements obtenus dans le cadre de cette DDR pourraient être utilisés pour élaborer des documents concernant une future demande de propositions. La CCSN examinera toutes les réponses reçues avant la date de clôture de la DDR. Toutefois, si elle le juge opportun, elle pourra examiner les réponses reçues après la date de clôture. Les fournisseurs qui choisiront de ne pas répondre à cette DDR ne seront en rien pénalisés s'ils décident de soumettre ultérieurement une offre dans le cadre d'une éventuelle demande de propositions.
- b) **Confidentialité** : Les répondants doivent indiquer les parties de leur réponse qu'ils jugent de nature exclusive ou confidentielle. La CCSN traitera les réponses conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*.
- c) **Activités de suivi** : La CCSN peut, à sa discrétion, communiquer avec tout répondant pour assurer un suivi, poser des questions ou obtenir des précisions supplémentaires à l'égard de tout aspect d'une réponse.

## 5. Questions aux parties intéressées à la présente DDR

- 1) Est-ce que vous ou votre organisation êtes capable d'offrir les services décrits à l'annexe A – Énoncé des travaux et souhaitez-vous présenter une soumission pour toute demande qui pourrait être publiée concernant l'énoncé des travaux (EDT)?
- 2) Les travaux pourront-ils être effectués en respectant les délais prévus des livrables et des jalons de l'EDT et le budget, évalué à 80 000,00 \$ canadiens, excluant les taxes applicables, mais incluant tous les frais de déplacement, etc.?
- 3) Quels sont les efforts qui seraient déployés pour réaliser les travaux (en jours-personnes)?
- 4) Quelles ressources (humaines ou autres) sont requises pour réaliser les travaux, incluant l'expérience et les qualifications?
- 5) L'Énoncé des travaux est-il clair et raisonnable?
- 6) Avez-vous des commentaires ou des préoccupations concernant l'EDT, ou encore des suggestions pour l'améliorer?

## 6. Transmission des réponses aux questions envoyées aux parties intéressées

- a) **Destinataire** : Les réponses doivent être envoyées par courriel à la personne suivante :

Autorité contractante : Robert Kardum  
Titre : Agent principal des contrats  
Courriel : [robert.kardum@canada.ca](mailto:robert.kardum@canada.ca)  
Téléphone : (613) 996-6724

- b) **Date de clôture pour présenter une réponse** : Les fournisseurs qui désirent présenter une réponse doivent la faire parvenir au plus tard 17 :00 (HAE), le 31 août 2018.

- c) **Responsabilité relative à la présentation des réponses dans les délais prévus** : Il incombe entièrement à chaque répondant de s'assurer que sa réponse est présentée à temps, conformément aux directives présentées dans la présente DDR.
- d) **Langue des réponses** : Les réponses peuvent être fournies en français ou en anglais, au choix du répondant.

## **7. Coûts liés à la préparation des réponses**

La CCSN ne remboursera pas aux répondants les frais engagés pour répondre à la présente DDR.

## **8. Demandes d'information**

Comme il ne s'agit pas d'une demande de propositions, la CCSN ne répondra pas nécessairement par écrit aux demandes d'information ou ne diffusera pas nécessairement les réponses à tous les éventuels fournisseurs ou répondants. Toutefois, les répondants qui ont des questions relatives à la présente DDR peuvent s'adresser par courriel à l'autorité contractante mentionnée à la section 3 ci-dessus.

## **ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

### **1.0 Contexte**

Les méthodologies concernant la mécanique de fissuration probabiliste sont graduellement intégrées dans les demandes de permis. Même si elles sont habituellement révélatrices et qu'elles apportent de nouveaux renseignements, elles revêtent également un degré de complexité considérable. Ces méthodologies partagent de nombreuses caractéristiques communes qui pourraient être généralisées et unifiées dans les approches adoptées, y compris pour la quantification des incertitudes. L'élaboration de lignes directrices sur les pratiques exemplaires visant les applications de la mécanique de fissuration probabiliste sera bénéfique pour l'organisme de réglementation et le public.

### **2.0 Objectifs**

Ce projet a pour objectif d'examiner les pratiques actuelles concernant l'évaluation de la mécanique de fissuration probabiliste et de déterminer les pratiques exemplaires pour ces évaluations. Il faudrait rédiger des lignes directrices sur les pratiques exemplaires visant l'évaluation de la mécanique de fissuration probabiliste.

Cette enquête aidera la CCSN à officialiser, dans les normes et le cadre de réglementation, les pratiques exemplaires visant l'évaluation de la mécanique de fissuration probabiliste.

### **3.0 Portée des travaux**

La portée des travaux comprend ce qui suit :

- Examen de la littérature portant sur les pratiques exemplaires visant l'évaluation de la mécanique de fissuration probabiliste dans l'industrie nucléaire et d'autres industries.
- Identification des principales caractéristiques communes des évaluations de la mécanique de fissuration probabiliste ainsi que les domaines d'amélioration.
- Élaboration de lignes directrices provisoires portant sur les pratiques exemplaires visant la mécanique de fissuration probabiliste.
- Présentation des constatations dans des documents de conférence et des articles de revue internationale, avec une préférence pour la deuxième option.

### **4.0 Tâches à accomplir**

1. Élaborer un plan de travail détaillé qui sera assujéti à l'examen et à l'acceptation de la CCSN.
2. Examiner les pratiques actuelles concernant les applications de la mécanique de fissuration probabiliste dans l'industrie nucléaire et d'autres industries.
3. Identifier les principales caractéristiques communes des évaluations de la mécanique de fissuration probabiliste et reconnaître les domaines d'amélioration.
4. Élaborer des lignes directrices provisoires portant sur les pratiques exemplaires visant la mécanique de fissuration probabiliste.

5. Participer à des réunions et des téléconférences pour discuter des pratiques exemplaires proposées concernant l'évaluation de la mécanique de fissuration probabiliste ainsi que les lignes directrices rédigées.
6. Préparer des rapports soumis à l'examen et à l'acceptation de la CCSN, et répondre aux commentaires de la CCSN, s'il y en a.
7. Préparer et présenter des exposés qui résument les constatations, les conclusions et les recommandations.
8. Tout autre tâche mentionnée dans le plan de travail proposé par le fournisseur et approuvé par la CCSN.

## **5.0 Produits livrables**

Tous les livrables doivent être soumis à l'approbation du chargé de projet.

### 5.1 Réunion initiale

Date : Dans les deux (2) semaines suivant l'attribution du contrat

Lieu : Par téléconférence ou vidéoconférence ou à l'administration centrale de la CCSN, à Ottawa

But : Discuter de l'approche, du plan de travail et de l'échéancier proposés et en préciser le contenu pour assurer la réalisation des objectifs du contrat. L'entrepreneur doit faire sa présentation en gardant cet objet à l'esprit.

### 5.2 Réunions d'étape

Dates : Bimensuelle

Lieu(x) : Par téléconférence ou vidéoconférence. Une réunion en personne, au besoin.

But : Évaluer dans quelle mesure les objectifs convenus du projet ont été réalisés comme prévus, et, conséquemment, apporter des modifications en temps opportun (au besoin) pour assurer la réussite du projet.

### 5.3 Plan de travail

Date : Deux (2) mois après l'attribution du contrat.

Copies : Une copie électronique envoyée par courriel au chargé de projet.

Format et style : Tel que mentionné dans le rapport final.

### 5.4 Rapport sur les constatations initiales (sous réserve de l'examen et de l'acceptation par la CCSN)

Le rapport doit comprendre les éléments suivants :

- Une table des matières
- Une discussion sur les constatations initiales
- Une référence au plan de travail et l'état des travaux réalisés

Date : Dix (10) mois suivant l'attribution du contrat

Copies : Une copie électronique envoyée par courriel au chargé de projet.

Format et style : Tel que mentionné dans le rapport final.

### 5.5 Rapport provisoire

Le rapport doit comprendre les éléments suivants :

- Une table des matières
- Une discussion des principales constatations et des réalisations, et la confirmation de l'atteinte des objectifs du projet décrits à la section 2.0.
- Une référence au plan de travail et la confirmation du respect de la portée des travaux décrits à la section 3.0.
- Une référence au plan de travail et la confirmation que les tâches décrites à la section 4.0 ont été effectuées.

Date : Vingt-deux (22) mois après l'attribution du contrat

Copies : Une copie électronique envoyée par courriel au chargé de projet.

Format et style : Tel que mentionné dans le rapport final.

### 5.6 Deux (2) exposés

Exposé n° 1 :

Date : ~ Seize (16) mois suivant l'attribution du contrat.

Lieu : Toronto (Ontario), Réunion du comité technique sur la norme CSA N285.8

But : Présenter les principales constatations du projet et les recommandations.

Exposé n° 2 :

Date : Vingt-deux (22) mois après l'attribution du contrat.

Lieu : Administration centrale de la CCSN, à Ottawa (Ontario)

But : Présenter les résultats, les conclusions et les recommandations du projet, consignés dans le rapport provisoire.

#### 5.7 Rapport final

Date : Vingt-trois (23) mois après l'attribution du contrat

Copies : Une copie électronique par courriel et une copie électronique sur clé USB envoyée par la poste au chargé de projet. L'entrepreneur doit présenter le rapport final en format compatible avec Microsoft Word 2010. L'entrepreneur doit également soumettre le rapport final en format PDF.

#### Format et style :

Selon ce qui est précisé par le chargé de projet. La police Times New Roman 12 doit être utilisée. Les copies électroniques seront fournies dans un format qui peut être lu en Microsoft Word 2010 sans exiger autre chose que des changements de formatage mineurs. Tout fichier électronique qui ne peut être lu ou qui requiert d'importants changements de formatage au moment de l'ouverture n'est pas acceptable et pourrait être renvoyé à l'entrepreneur afin qu'il y apporte des corrections. La CCSN se réserve le droit d'imprimer le rapport final avec la couverture de la CCSN et de le rendre public. Elle fournira la traduction du résumé en français ou en anglais, la couverture du rapport et le numéro de publication.